

RESIDENCE DU RUANDA
TERRITOIRE D'ASTRIDA

Astrida, le 7 mai 1951.

N° 985/Just.

OBJET:

Af. RUGARI et Consorts

ASTRIDA



158

Monsieur le Substitut du Procureur du Roi,

J'ai l'honneur de vous transmettre en annexe le dossier M.P. c/ RUGARI. Sauf avis contraire de votre part, je traduirai les nommés BISETSIMANDWA, RUBUGA, KAMANDWA et NDIWAMI, devant le Tribunal de Police d'Astrida, le 14 mai 1951, pour coups volontaires.

Dans ce dossier figure également le P.V. demandé par votre R.I. n° 980/RMP.1319/S du 2 mai 1951.

L'Officier de Police Judiciaire, Ch. LEES,

RESUME DE L'AFFAIRE.

BIRARO, indicateur, s'adresse au nommé RUGARI, trafiquant d'or notoire, pour lui demander de l'or. Rugari le fait venir chez lui à Ruheru et lui montre un échantillon d'or. Ensuite, ils prennent rendez-vous en brousse pour conclure la transaction portant sur une boîte à allumettes remplie d'or. Au moment de la transaction, Biraro, aidé de compagnons, s'empare de Rugari et le ligote - Rugari appelle à l'aide et son frère Bisetsimandwa, les nommés Rubuga, Kamandwa et Ndiwami, mettent les indicateurs en fuite, à coups de bâtons.

Ces indicateurs n'étaient pas porteurs de signes officiels permettant de prouver qu'ils agissaient en qualité d'agents chargés d'une mission officielle.

PIECES AU DOSSIER.

P.V. 297/I à 297/V.

Fiches judiciaires de Rugari et Bisetsimandwa.

M. d'arrêté